



Conditions pour le remboursement du dépôt de garantie pour une demande de certificat

Réservé au service de l'urbanisme

Adresse projetée des travaux : _____

Cadastre : _____

Matricule : _____

J'atteste qu'à la suite du permis de construction qui m'est délivré, je me conformerai à l'ensemble des dispositions applicables des règlements d'urbanisme en vigueur. De plus, je suis avisé(e) que le dépôt de deux cent cinquante dollars (250,00 \$), exigé lors de l'émission d'un certificat d'installation septique ou de prélèvement d'eau de catégorie 3 ou de géothermie, me sera remboursé à la suite du dépôt de **tous** les documents et inspections mentionnés ci-bas.

- Une copie du rapport du puisatier (rapport de forage), le cas échéant;
- Une copie du rapport de conformité de l'installation sanitaire fait par le professionnel qui a effectué le test de sol, le cas échéant;

Malgré ce qui précède, je reconnais que la Municipalité devient propriétaire du dépôt de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date d'émission du permis (Règlement n°345-E-88, article 5.4).

J'atteste _____ avoir lu le présent document et de le comprendre.

Signature : _____

Date : _____